

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGION ILE-DE-FRANCE

DEPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET

Canton
AUBERGENVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

SEANCE DU JEUDI 6 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Qui ont pris part à la Délibération : 19

Date de la convocation : 28 février 2025

Date d'affichage : 28 février 2025

DELIBERATION N° 25-03-02

OBJET : SALLE POLYVALENTE JULES GOHARD - MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six mars, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain de la Grange, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUET, Maire.

Présents : Bertrand HAUET, Corinne DESAUW, Francis LE GOFF, Valérie TALBODEC, Jacques DELEPOULLE, André NICHELE, Marie-Christine CHARISSOUX, Farès LOUIS, Valérie LEGAUD, Valérie POULAIN, Guillemette LE MINOR.

Absent(e)s excusé(e)s et représenté(e)s :

Annick LENORMAND donne pouvoir à Jacques DELEPOULLE
Yann DABY-SEESARAM donne pouvoir à Farès LOUIS
Gaëlle GAÏFFAS donne pouvoir à Corinne DESAUW
Julien ABAUZIT donne pouvoir à Francis LE GOFF
Marie BLIECK donne pouvoir à Valérie TALBODEC
Laurent GRAD donne pouvoir à Guillemette LE MINOR
Jean GHESQUIERE donne pouvoir à André NICHELE
Françoise GUICHARD donne pouvoir à Bertrand HAUET

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une Secrétaire, pris dans le sein du Conseil municipal pour la présente séance. Valérie LEGAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte. Ces formalités remplies, ...

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 078-217805506-20250306-250302-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Séance du 6 mars 2025 - Délibération n° 25-03-02 - Page n° 2

OBJET : SALLE POLYVALENTE JULES GOHARD - MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR.

La salle Jules Gohard, lieu d'accueil du public et de festivités sur le territoire communal, est utilisée par un public large et varié, sous forme de prêt ou de location.

Par délibération n° 21-12-36 du 16 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement intérieur de la salle Jules Gohard.

Il est nécessaire de mettre à jour ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 21-12-36 du 16 décembre 2021,

Vu la réunion de travail du Conseil municipal en date du 27 février 2025,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver la mise à jour du règlement intérieur de la salle Jules Gohard annexé à la présente délibération.

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

Ampliation à

Sous-Préfecture de Rambouillet

Centre des Finances Publiques

Archives

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Le Maire

Bertrand HAUET

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Saint-Germain de la Grange, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE de ST GERMAIN DE LA GRANGE'. Overlaid on the stamp is a large, stylized signature in black ink.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire.